

LES ANS infa

ASSOCIATION
SCOLAIRE ET
PARASCOLAIRE
INTERCOMMUNALE
DU HAUT-LAC

L'ASPIHL, c'est quoi ?

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

Historique du cercle scolaire

Les Communes de Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve ont regroupé leur force pour offrir un établissement scolaire de qualité. Avant la création de notre association intercommunale, les tâches telles que les transports scolaires, devoirs surveillés, sports facultatifs et cantine scolaire étaient organisées par délégation à la commission consultative des écoles. Cette commission composée d'un municipal par Commune membre s'est éteinte pour laisser place à l'ASPIHL. Cette nouvelle association créée en septembre 2021 est composée comme suit :

- Le Comité de direction (organe exécutif) composé d'un municipal par Commune membre
- Le Conseil Intercommunal (organe législatif) composé

d'un municipal par Commune membre et de conseillers communaux issus des différentes Communes

Pour réaliser sa mission, une étroite collaboration avec la Direction des écoles est essentielle pour le bon fonctionnement.

Transports scolaires

Le transport scolaire est un service mis en place par l'ASPIHL pour faciliter l'accès des élèves aux divers établissements d'enseignement du cercle scolaire. Ces transports sont assurés par trois prestataires qui en ont la concession, à savoir, Car Postal (lignes 120-121) – TPC (ligne 111) – VMCV (ligne 201). Dans notre établissement scolaire, les transports sont semi-publics comme nous le permet la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire). Tous les élèves de nos cinq Communes possèdent un titre de transport qui leur permet l'utilisation autant pour les trajets

scolaires que les trajets extra-scolaires. Cette volonté du Comité de direction de l'ASPIHL d'offrir les transports publics gratuitement perdurera tant que les finances nous le permettront.

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont destinés aux élèves de 3P à 8P les lundis, mardis et jeudis. Les devoirs surveillés ne sont pas un cours d'appui individualisé mais ils permettent à l'enfant d'effectuer ses devoirs de manière autonome sous la surveillance d'un adulte. La personne encadrante n'est pas tenue de corriger les devoirs et les parents restent responsables de contrôler le travail effectué par leur enfant. Cette solution est proposée sur les sites de Roche et de Villeneuve moyennant une inscription et le paiement d'un forfait annuel.

Sports facultatifs

Conjointement avec les études, la pratique du sport est un élément essentiel dans la croissance d'un élève. Nous proposons une série d'activités sportive ayant pour objectifs :

- La découverte de nouvelles disciplines sportives
- L'encouragement à une pratique physique régulière
- Le développement des valeurs éducatives fondamentales

Les élèves choisissent librement les activités qu'ils/elles désirent. Une multitude de sports sont proposés par nos partenaires dans le but, en cas d'intérêt, de rejoindre les rangs d'un club régional.

Cantine scolaire

Hormis les structures UAPE qui sont gérées par le réseau "Enfants Chablais", notre cercle scolaire propose 2 cantines où les élèves sont sous surveillance pendant la pause de midi. Des menus variés et équilibrés sont servis avec des produits frais et provenant de Suisse. Notre partenaire bénéficie du label "Fourchette verte" et il propose des menus alternatifs pour les végétariens, les enfants de confession musulmane et les personnes allergiques. De plus, la volonté du Comité de Direction est d'offrir un toit et un local chauffé pour accueillir aussi les pique-niqueurs.

Si les Communes participent au financement des repas, une participation est demandée aux parents. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet. ■

www.aspihl.ch

Un nouveau journal

ÉDITORIAL

Marc-Olivier Narbel, président du Comité de direction

Dans un contexte où la transparence et la communication sont essentielles à la cohésion entre institutions et citoyens, l'ASPIHL (Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut Lac) lance son propre journal. Cette publication a une ambition claire : instaurer un lien direct et transparent avec la population des cinq communes membres et informer clairement la population sur les missions, les actions et le rôle de l'ASPIHL dans le soutien à la scolarité locale. Plus qu'un simple journal, cette édition reflète notre engagement collectif à partager avec clarté les initiatives qui façonnent l'avenir scolaire de nos enfants – et, par extension, celui de notre région.

Créée en 2021 par la volonté conjointe des cinq communes, l'association répond aux besoins exprimés par les directions d'établissement, en lien étroit avec les prescriptions de la Loi sur l'enseignement obligatoire. Notre association joue un rôle central dans la construction, la gestion et le financement des infrastructures scolaires et parascolaires. Nous sommes également engagés dans le soutien aux activités qui enrichissent la vie scolaire. À travers cette action, nous veillons à garantir aux élèves des espaces de qualité, modernes et adaptés à leur époque – car ils sont les citoyens de demain, et leur réussite nous concerne tous. Mais au-delà des bâtiments et des budgets, c'est aussi une démarche citoyenne : celle de valoriser le travail collectif, de favoriser

la compréhension des rôles de chacun, et d'encourager la participation à la vie scolaire.

Il est également essentiel de rappeler que l'ASPIHL n'intervient pas dans la gestion quotidienne des établissements scolaires. Ce rôle revient aux directions des écoles, conformément aux cadres définis par les autorités cantonales. Ainsi, notre mission est complémentaire : nous apportons un appui structurel et financier, en réponse aux besoins exprimés par les professionnels du terrain.

C'est précisément pour éviter toute confusion, clarifier notre mandat et renforcer la compréhension de nos actions que nous avons décidé de créer ce journal. Il offre à chacun – parents, enseignants, citoyens – une vue d'ensemble sur les projets menés, les priorités définies et les ressources mobilisées pour soutenir la scolarité dans nos communes.

Ce journal est une promesse : celle de poursuivre notre action avec transparence, en dialogue avec tous les acteurs de la communauté éducative. C'est aussi un signe de respect envers les enseignants qui s'engagent chaque jour, et un appel à la collaboration citoyenne pour bâtir un environnement scolaire solide, à la hauteur des enjeux de demain.

Nous espérons que cette publication devienne un repère utile, une source fiable d'information, et un trait d'union entre l'ASPIHL, les écoles, et la population. ■



Une association intercommunale ?

INSTITUTIONS

L'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) repose sur plusieurs organes principaux, parmi lesquels le Conseil intercommunal (CI) et le Comité de direction (CODIR).

Statuts et fonctionnement

L'ASPIHL exerce les compétences et assume les tâches dévolues aux communes en lien avec l'enseignement obligatoire. Elle est régie par ses statuts, qui définissent son cadre légal, ses missions et la répartition des compétences entre les différentes instances. Ces statuts sont disponibles dans les documents officiels de l'association. L'objectif principal de l'ASPIHL est la mise à disposition et la gestion des locaux, des installations et du mobilier scolaires ainsi que la gestion et la coordination des

activités scolaires et parascolaires, dans une démarche de mise en commun des ressources et d'optimisation administrative.

Conseil intercommunal (CI)

Le Conseil intercommunal (CI) est l'organe législatif de l'association. Il regroupe des représentants des communes membres (Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve) et a pour mission d'adopter les budgets et les règlements, voter les préavis et superviser la bonne gestion de l'ASPIHL.

Comité de direction (CODIR)

Le Comité de direction (CODIR) est quant à lui l'organe exécutif de l'association. Il est en charge de l'exécution des décisions prises par le Conseil intercommunal et de la gestion des affaires courantes. Il est composé de cinq

membres, chacun étant Municipal ou Syndic de l'une des communes membres. Le président actuel du CODIR est Marc-Olivier Narbel, Municipal à Chessel, tandis que le vice-président est Marcel Rechsteiner, Municipal à Villeneuve. Les autres membres incluent des représentants des communes de Roche, Noville et Rennaz, chacun exerçant des responsabilités spécifiques telles que la gestion des ressources humaines, des finances ou des tâches déléguées aux écoles. Le CODIR dispose également de son secrétariat qui assure le suivi administratif des décisions et la coordination entre les différents organes de l'association.

Secrétariat

Le secrétariat de l'ASPIHL joue un rôle clé dans le bon fonctionnement de l'association. Sa mission principale est la gestion

des tâches administratives en lien avec les activités scolaires telles que le financement des camps et sorties scolaires ainsi que l'organisation des activités parascolaires telles que la cantine, les devoirs surveillés, les transports scolaires et les sports scolaires facultatifs. Le secrétariat travaille en collaboration avec la Direction des écoles.

L'ASPIHL fonctionne ainsi de manière collaborative entre les communes, avec une séparation claire des rôles entre le Conseil intercommunal (CI) et le Comité de direction (CODIR). Ce modèle favorise la gestion intercommunale des infrastructures scolaires tout en garantissant un suivi rigoureux et partagé entre les différentes collectivités. ■

Les tâches de l'ASPIHL

L'ASPIHL joue un rôle clé dans la gestion et la coordination des infrastructures et des services scolaires et parascolaires de l'établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac. 1410 élèves sont inscrits dans les différents collèges des 5 communes de notre association, répartis en 75 classes.

Ces tâches montrent l'ampleur des responsabilités de l'ASPIHL dans l'organisation et la gestion des services éducatifs et parascolaires pour les communes membres, en veillant à fournir des services de qualité pour les élèves et leurs familles.

Patrouilleurs

Pour la sécurité des élèves, l'association a également mis en place 5 patrouilleurs adultes ainsi que de 16 patrouilleurs scolaires qui couvrent les deux passages piétons à proximité des collèges de Villeneuve.

Gestion des infrastructures scolaires

L'association est responsable des infrastructures scolaires, y compris l'équipement des salles de classe et autres installations nécessaires à l'enseignement.

Surveillance des devoirs

L'association met en place des sessions de devoirs surveillés afin de permettre aux élèves d'accomplir leur travail scolaire. Cette année, cinq groupes de devoirs surveillés ont été mis en place, permettant à 55 élèves de bénéficier de cette prestation.

Cantine scolaire

L'association gère également la cantine scolaire de Villeneuve ainsi que la cantine scolaire de Roche, depuis la rentrée scolaire 2024-2025. L'ASPIHL emploie et supervise du personnel pour encadrer les enfants durant le temps du repas. Actuellement, 134 élèves profitent de cette possibilité à Villeneuve et 22 élèves à Roche.

Sports scolaires facultatifs

En collaboration avec l'établissement scolaire, l'association met sur pied les sports scolaires facultatifs pour les élèves de 5H à 11H, offrant une variété d'activités telles que le basketball, la gymnastique rythmique, les agrès, le tennis de table, les arts martiaux, le football, l'uni-hockey, l'escalade et les sports aquatiques. 141 élèves pratiquent régulièrement le sport de leur choix.

Organisation du transport scolaire

L'ASPIHL organise, en collaboration avec les différentes parties, les transports pour les élèves des communes membres. L'ASPIHL offre un titre de transport aux élèves de l'établissement, valable pour les zones 77, 81 et 82, qui leur permet de se déplacer gratuitement dans ces zones pour leurs activités scolaires, parascolaires et sportives. Ce titre de transport (Mobilis) est remis aux élèves de la 3H à la 11H.

Financement des camps et activités parascolaires

L'ASPIHL prend en charge le financement des camps scolaires, des journées à ski, ainsi que des différentes sorties sportives et culturelles organisées pour les élèves. En 2024, par exemple, l'association a financé des camps pour 43 classes, permettant à 815 élèves de participer à ces activités enrichissantes. Elle finance également diverses sorties scolaires, incluant des activités sportives, culturelles et des courses d'école, qui visent à renforcer l'éducation en dehors des salles de classe.

Mise à disposition des locaux dans les infrastructures scolaires

SOCIÉTÉS LOCALES

Dans le cadre de la réorganisation des bâtiments scolaires, et notamment de la mise à disposition de toutes sortes de locaux à diverses sociétés ou associations, quelques interrogations se posent de manière lancinante quant aux autorisations d'utilisation qui pourraient être accordées.

A première vue, il n'y a aucune volonté politique de remettre en question des situations acquises et pérennes, s'agissant des salles de gymnastique ou de rythmique, de musique ou encore de classes de dégagement pour des cours de langues dans le cadre des programmes d'intégration. Il ne faut surtout pas oublier les sports scolaires facultatifs qui sont censés assurer la relève indispensable aux sociétés sportives de la région.

Toutefois, ces occupations programmées ne sauraient perturber ou prêter le bon déroulement des activités scolaires traditionnelles. Le postulat de base évoque l'idée généreuse de gratuité, les sociétés



locales n'étant pas forcément des plus riches.

En ce qui concerne les demandes officielles, elles devront être transmises à l'ASPIHL qui les soumettra aux autorités communales en charge des bâtiments incriminés localement

pour qu'elles puissent se déterminer et statuer. En l'état, on imagine aisément que les municipalités du Haut-Lac souhaitent garder le contrôle des opérations ainsi que la vue d'ensemble sur ces activités de gestion.

A l'évidence, la priorité sera accordée aux sociétés locales qui pourront effectuer leurs répétitions, leurs entraînements ou autres activités pédagogiques dans les meilleures dispositions possibles et dans le respect des lieux attribués. Il sera également question d'ordre et de propreté après les rangements de matériel. Il est à relever que la plupart des usagers ou autres pratiquants paient des impôts, des taxes et des redevances auprès d'instances fiscales communales et qu'à ce titre, il apparaît judicieux d'accorder ce type de prestations permettant de renforcer les liens sociaux qui font la force de nos collectivités.

Avec de nouveaux bâtiments scolaires, les locaux ne devraient pas manquer pour répondre aux demandes. A terme, il est fort probable que quelques règles soient clairement définies au sein d'un règlement qui pourrait être élaboré conjointement par les autorités et par les sociétaires concernés selon la sentence suivante : des sociétés fortes pour des communes fortes. ■

Un lieu d'échange au coeur de l'école

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Léonard Studer, président du Conseil d'établissement

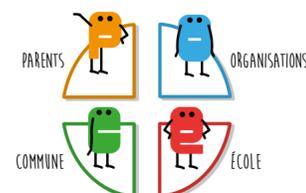
Le Conseil d'établissement (CET), prévu par la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), réunit quatre groupes : les autorités communales, le personnel scolaire, les parents et la société civile. Chacun y apporte son regard sur la vie scolaire. Les élèves y sont aussi représentés via leurs délégués.

Le CET Villeneuve Haut-Lac compte 12 membres et se réunit plusieurs fois par an. Il n'a pas de pouvoir décisionnel, mais joue un rôle consultatif significatif. Il permet d'aborder des sujets concrets : horaires scolaires, accueil parascolaire, transports, climat scolaire, infrastructures, etc. En 2024, il a travaillé sur la fête des écoles, les cours de natation, la prophylaxie dentaire, le pédibus, ou encore une brochure sur les sociétés locales.

Le CET contribue à mieux intégrer l'école dans la vie locale et à renforcer le lien entre les partenaires. Il crée un espace

d'écoute, d'échange et de collaboration. Les représentants des parents, soutenus par l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE Vaud), tiennent une assemblée annuelle pour relayer les préoccupations des familles.

Envie de vous engager ? Chaque parent ou représentant d'organisation locale peut se porter candidat pour rejoindre le CET et contribuer activement à la qualité de la journée des écoliers et écolières. ■



PARENTS : les parents des élèves fréquentant le ou les établissements scolaires.
ORGANISATIONS : les organisations ou milieux concernés par la vie de l'école : association de parents, accueil de jour, société sportive, ...
COMMUNE : les membres des autorités communales ou intercommunales.
ÉCOLE : le personnel actif au sein de l'école : direction, corps enseignant, psychologue, ...

PROCHAINE ÉDITION : Constructions scolaires



■ Futur collège de la Tour-Rouge (en construction).



■ Projet du collège intercommunal de la Tronchenaz.

Pour tout renseignement utile, une seule adresse internet

www.aspihl.ch

IMPRESSUM

Editeur Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac **Conception et réalisation** Pointcom D.Karlen, Noville, www.pointcom.ch **Rédaction** ASPIHL **Photos** Dylan Karlen **Impression** CDS imprimerie SA, Villeneuve, www.cdsimprimerie.ch **Tirage** 5700 exemplaires **Distribution** tout-ménage dans les communes de Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve **Secrétariat** administration@aspihl.ch

Vos représentants politiques à l'ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Maxime Crisinel, président du Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal de l'ASPIHL est l'organe législatif de l'Association intercommunale. Il a principalement pour mission d'adopter les règlements, d'accorder les budgets, de voter les crédits et de donner son feu vert aux projets présentés par son Comité directeur, voire de prendre l'initiative d'en proposer lui-même. Le Conseil réunit des membres provenant de délégations des cinq communes du Haut-Lac ayant constitué l'Association, à savoir Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve. Cela représente autant d'origines, de pratiques, d'habitudes et d'intérêts à tenter de concilier et d'agglomérer.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, j'ai l'honneur et la responsabilité de présider cette assemblée, organe incontournable d'une entreprise dont le but ne saurait être plus noble : ouvrir une école. Comme, je me suis plu à le rappeler lors du Conseil inaugural de cette Présidence, d'aucuns disent que

« Ouvrir une école, c'est fermer une prison ». Cette citation, attribuée à Victor Hugo, illustre l'enjeu qui sous-tend la mission de l'ASPIHL et de son Conseil intercommunal. L'ASPIHL a pour mission principale de construire une école. Qui dit école, dit éducation. Qui dit éducation, dit avenir. S'investir dans l'ASPIHL, c'est donc s'engager pour l'avenir.

Si noble soit la finalité de l'entreprise, elle ne dispense pas chaque membre du Conseil intercommunal de soumettre à l'épreuve de la critique toute idée qui lui est présentée. Dans la fonction qui est la mienne, je pense ainsi devoir encourager et favoriser la discussion, le débat et la confrontation des idées, de manière à tendre au résultat le plus abouti possible. Je me plais à croire qu'ainsi, nous pourrions lancer ce véhicule spécial que sera le nouveau Collège intercommunal du Haut-Lac, et ses élèves, sur la meilleure trajectoire possible vers la découverte du système scolaire. ■

L'école au service de l'élève

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Muriel Ansermoz, directrice de l'EPS Villeneuve - Haut-Lac

L'établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac compte 7 collèges répartis dans les 5 communes de son aire de recrutement :

Chessel – Noville – Rennaz – Roche Salines et Prés Clos – Villeneuve Lac et Tour Rouge.

Une organisation complexe est mise en place pour accueillir les 1410 élèves scolarisés dans l'établissement. Ils peuvent se trouver en classe dans un autre lieu que leur village de domicile. Ils empruntent alors les transports publics pour se rendre à l'école.

152 membres du corps enseignant et 15 assistantes à l'intégration s'occupent au quotidien d'élèves âgés de 4 à 16 ans. D'autres corps de métiers interviennent dans l'école et collaborent au bon fonctionnement de l'établissement : une conseillère école-famille, une éducatrice en milieu scolaire, une infirmière

scolaire, une conseillère en orientation professionnelle, deux bibliothécaires et une dépositaire des fournitures scolaires. Des membres du corps enseignant endossent des fonctions particulières comme médiatrices et médiateur, déléguées PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire), référente durabilité ou encore référente en approche du monde professionnel.

Le secrétariat composé de quatre secrétaires et d'une apprentie s'occupe des tâches administratives. L'établissement est géré par un conseil de direction qui compte une directrice, trois doyennes et trois doyens.

Pour toutes les tâches dévolues aux Communes, l'école a la chance de pouvoir compter sur le soutien et le professionnalisme de l'ASPIHL. ■